



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 30 mai 2023

Dossier n° : AE 23.0235

Demandeur : TOURNEMILLE Jean Christophe

Date d'enregistrement de la demande : 20/04/23

Date limite de candidature : 19/07/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 19/08/23.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MOUSSAGES	3,53	TOURNEMILLE J-Ambroise GFA LACHAMP-TOURNEMILLE	Section C 635j,k
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	16,92	TOURNEMILLE J-Ambroise GFA LACHAMP-TOURNEMILLE	Section AB 1jk,3,5,
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	11,23	TOURNEMILLE J-Ambroise GFA LACHAMP-TOURNEMILLE	Section ZD 9,10aj,ak,c,ej,ek,fk,12,
SAINT-BONNET-DE-SALERS	33,12	TOURNEMILLE J-Ambroise	Section ZT 40jk, Section ZV 11aj,ak,bj,bk,ci,ck,dj,dk, 14 a,b,c, 18 jk, 22 aj,ak,bj,bk,
SAINT-BONNET-DE-SALERS	4,19	TOURNEMILLE J-Christophe	Section ZT 39aj,ak, Section ZV 23aj,ak,b, Section ZW 4aj,ak,
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	2,6	TOURNEMILLE J-Christophe	Section ZC 19

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière